



## Recuperer notre dû^suite a un jugement en ma faveur

Par **clocoif**, le **20/04/2009** à **19:23**

Bonjour,mait

je suis passé au tribunal (jaf)en 2004 jugement de pensions alimentaire en ma faveur ;jugement reçu en 2005 MAIS entre-temps vente de la maison avant d 'avoir le résultat de la jaf l'avocat de mon ex a bloqué la somme soi-disant due ainsi que la caf mais cette derniere après avoir vu le jugement a fait une main levée chez le notaire ,mais l avocat adverse lui n a jamais fait cette main levée ; MON notaire ainsi que mon avcat envoie courrier sur courrier mais jamais de réponse ( somme de 17300EUROS ) quand meme .

je sais plus quoi faire ,ecrit au tribunal qui me dit de voir avec mon avocat qui me dit qui faisait son possible mais moi je n ai toujours rien ,mon notaire en ai ecouerré mais ou je peux me retourner cela fait 4 ans je suis dans une galère pas possible .

pouvez -vous me répondre car je deviens dingue

mes salutations

mr bodet